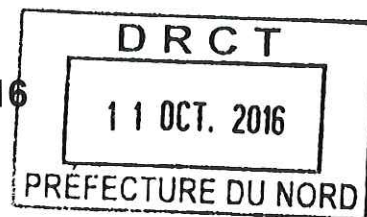


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2016
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2016 – 15



Objet : Election du quatrième Vice-Président représentant la Métropole Européenne de Lille

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 3 Octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Gérald DARMANIN, Président du SMIRT,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu la délibération n° 2016 - 03 du 25 Avril 2016 fixant à quatorze le nombre de Vice-Présidents et dressant la liste des 14 Vice-Présidents,

Conformément aux articles 10.2 et 10.4 des statuts du SMIRT, qui précise que l'élection des Vice – Présidents a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de trois ans,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance de la quatrième Vice-Présidence.

Considérant la candidature déclarée :

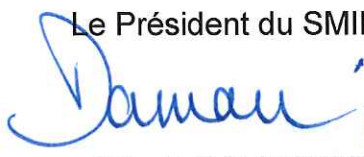
- 4 - Vice-Président : Monsieur Régis CAUCHE,

Considérant les opérations de vote et la proclamation des résultats,

DECIDE

La liste des Vice-Présidents est modifiée comme suit :

- 4 - Vice-Président : Monsieur Régis CAUCHE,

Le Président du SMIRT,

Gérald DARMANIN